



## **CRISE SANITAIRE DE L'INFLUENZA AVIAIRE**

### **Lettre d'information sur la situation au Jeudi 7 avril 2022**

Monsieur le Sénateur,

La présente lettre vise à vous informer de l'évolution de l'épizootie « **influenza aviaire** » qui touche la France actuellement, avec des indicateurs mis à jour régulièrement, et ses conséquences sur l'industrie de la volaille.

#### **Le contexte**

Depuis août 2021, on observe l'apparition de foyers d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) dans la faune sauvage ou dans des élevages en Europe.

**En France le premier cas est apparu le 26 novembre 2021.** Depuis le 16 décembre, le Sud-Ouest est touché et concentre plusieurs foyers de H5N1. A partir de la fin février, le virus d'IAHP a gagné de nombreux élevages dans les **Pays de la Loire**, notamment **en Vendée** où il atteint **un niveau inédit** avec **6 millions de volailles touchés dans ce seul département**. En un mois, 500 foyers y ont été détectés touchant tout type d'élevage et toutes espèces.

**Cette crise a des impacts significatifs sur la production nationale**, dans la mesure où les Pays de la Loire représentent en France **20% des poulets et des dindes, jusqu'à 90% des pintadeaux standard à destination de tous les élevages, et 75% du canard à rôtir. Plusieurs dizaines de millions de volailles ne seront pas produites** d'ici le début de l'été.

**L'épizootie menace également la survie de certaines espèces, et pourrait entraîner la disparition des souches de canards et cailles spécifiques à la production française comme le canard de Barbarie.**

Un **retour à la normale** n'est pas à envisager avant la **fin de l'année 2022 pour la production de poulet et de dinde et pas avant fin 2023 pour les canards. Les entreprises sont mobilisées pour assurer l'approvisionnement en volailles dans toute la France.**

**L'épizootie poursuit son expansion dans de nombreux départements, récemment dans le Lot et la Dordogne, et vient s'ajouter à la crise économique liée à la guerre en Ukraine avec l'augmentation des coûts des matières premières pour la filière (énergie et alimentation animale) qui rendent indispensables de nouvelles hausses de prix très significatives.**

#### **Chiffres clés de l'épizootie au 31 mars 2022**

- **35** pays européens concernés ;
- **En France, près de 15 millions** de volailles victimes du virus ou abattues de manière préventive depuis décembre 2021 ;

**Fédération des industries avicoles**

Contact : Véronique Elgosi, Déléguée Générale de la FIA

[velgosi@fia.fr](mailto:velgosi@fia.fr) – 06.27.00.52.55

- **2 des principales** régions de production avicole particulièrement touchées par la crise : Nouvelle-Aquitaine et Pays de Loire ;
- **1 112** foyers d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) en élevage ;
- **Une forte progression en un mois :**
  - 510 nouveaux foyers en Vendée ;
  - 147 en Maine-et-Loire ;
  - 88 en Loire-Atlantique.
  - + 3 départements en Bretagne (Finistère, Ille-et-Vilaine, Morbihan).
  - Et plus récemment Lot et Dordogne
- **6 000** employés exposés au risque de chômage partiel à date sur un total de 26 000 emplois dans la transformation de la volaille ;
- **1 accord de branche conclu pour gérer les conséquences sociales de l'épizootie (signé par les organisations patronales et syndicales représentatives).**

#### **Les demandes :**

Dans le cadre des mesures d'accompagnement en cours de mise en place par le gouvernement, nous demandons un meilleur accompagnement des entreprises de la transformation :

- Revoir à la baisse les taux de spécialisation (en volaille), actuellement de 60 % pour les abattoirs,
- Augmenter le taux de couverture de la perte de l'EBE pour les TPE, PME et ETI (aujourd'hui fixé à 80 % pour les TPE, 60 % pour les autres entreprises) ;
- Revoir à la hausse les plafonds de 4 millions d'euros par entreprise et de 8 millions d'euros par groupe qui bénéficieront d'une indemnisation. En effet, des entreprises impactées pour la 4ème fois, se trouvant extrêmement fragilisées.
- Exonérer les PME et les ETI (comme les TPE) du plafond de l'avance de trésorerie aujourd'hui fixé à 8% du chiffre d'affaires de 2018 réalisé dans la zone réglementée.
- Obtenir, de la part des distributeurs, la répercussion de l'impact économique de la crise influenza et de l'augmentation des coûts des matières premières (énergie, alimentation animale...), conséquence de la crise ukrainienne.

*À propos de la FIA :*

*Créée en 1993, la FIA représente les professionnels de l'abattage, de la transformation, de la découpe et du conditionnement de la volaille. Elle est membre d'ANVOL Interprofession de la Volaille de Chair.*

*La filière Volaille de Chair compte environ 100 000 emplois en France, dont 34 000 dans les élevages, pour un chiffre d'affaires d'environ 6,8 milliards d'euros en sortie abattoirs.*

*La FIA soutient les actions visant à garantir la souveraineté alimentaire de la France par la reconquête du marché national, ainsi que les actions pour l'amélioration du bien-être animal, l'attractivité des métiers et une meilleure préservation de l'environnement.*

#### **Fédération des industries avicoles**

Contact : Véronique Elgosi, Déléguée Générale de la FIA

[velgosi@fia.fr](mailto:velgosi@fia.fr) – 06.27.00.52.55